

DOSSIER DE CANDIDATURE

COLONIES APPRENANTES

Vacances scolaires Juillet / Août 2021

Afin de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période difficile qu'a connue notre pays, le Gouvernement se mobilise pour proposer aux enfants et aux familles un été culturel et apprenant.

En ce sens, le dispositif « colonies apprenantes » est reconduit en 2021.

Le dispositif « colonies apprenantes » s'inscrit dans le plan « vacances apprenantes » initié par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

L'objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs apprentissages afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire tout en découvrant des activités et des loisirs variés.

Les séjours « colos apprenantes » s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés dont les apprentissages ont le plus pâti du contexte sanitaire et de ses conséquences.

Les colonies apprenantes sont des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et se déroulent pendant les vacances scolaires.

Les séjours proposés doivent s'inscrire dans la continuité du projet éducatif de l'organisateur.

Les séjours doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la DRAJES:

- **Fiche initiale (au plus tard le 4 juin)**
- **Fiche complémentaire : au plus tard 10 jours avant le début du séjour.**

Les dossiers déposés feront l'objet d'une étude par les services de la DRAJES. En cas de validation du projet, le séjour sera labellisé « colonie apprenante » et sera publié sur OpenAgenda.

Le paiement de la subvention interviendra à l'issue du séjour, dans un délai d'environ un mois, sur présentation des justificatifs de présence.

Pour percevoir la subvention, l'organisateur devra déposer une demande de financement sur *le Compte Asso*.

Les éléments suivants sont obligatoirement à joindre en complément du présent dossier :

- le projet pédagogique du séjour proposé ;
- le planning d'activités prévisionnel ;
- la composition prévisionnelle de l'équipe d'animation ;
- les devis des activités ou des prestataires

La réponse au présent Appel à Projet doit être envoyé par mail (drajes.acm@ac-rectorat.fr) au plus tard le vendredi 11 juin.

Une réponse vous sera communiquée par la DRAJES avant le 22 juin.

L'Unité ACM de la DRAJES est à votre disposition pour vous accompagner dans l'ensemble de ces démarches administratives.

Contacts :

Julien Clavandier – Conseiller Jeunesse ACM - 02 62 20 54 19 – julien.clavandier@ac-rectorat.fr

Didier Laravine et Allan Boucher – Gestionnaires administratifs ACM – 02 62 20 54 20/24 – drajes.acm@ac-rectorat.fr

Nom de l'organisateur (collectivité territoriale, EPCI, établissement public ou association) :

Elu / Responsable légal de la structure (nom, fonction, téléphone, adresse mail) :

Réfèrent du dossier de candidature (nom, fonction, téléphone, adresse mail) :

Directeur prévisionnel du séjour (nom, diplôme):

Dates du séjour et durée (en jours) : jj/mm/année / .. jours

Lieu de l'accueil (Centre de Vacances / Camping / ...) :

Prix proposé au public pour le séjour (maximum 20€ / séjour):

Thématique principale du séjour :

- Le développement durable et la transition écologique.
- Les arts et la culture.
- Les activités physiques et sportives.
- La science, l'innovation, le numérique.
- La découverte ou l'approfondissement de langues étrangères.

Organisation des « Temps Apprenants » :

- Organisation et pédagogie proposées pour les temps apprenants :
- Durée approximative quotidienne des temps apprenants :
- Recherche d'acquisition de compétences particulières :
- Présence d'enseignants pour la mise en œuvre :
 - oui non
 - Si oui, combien ?:
- Présentation des intervenants des temps apprenants (noms, qualifications, diplômes, compétences spécifiques) :

Organisation des Temps de Loisirs :

- Activités de loisirs proposées : listing des activités / avec quels prestataires ?
quelle durée ?

Organisation proposée pour la mise en œuvre du protocole sanitaire :

	Nombre prévisionnel de places
Moins de 6 ans	
De 6 à 12 ans	
De 13 à 17 ans	

Publics prioritaires ciblés (à justifier):

- issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- en zones rurales enclavées / en ZRR
- enfants/jeunes en situation de handicap
- enfants/jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- enfants/jeunes de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire
- ayant perdu le lien avec l'école ou ne disposant pas de connexion Internet
- enfants/jeunes issus de famille isolée (monoparental ou situation socio-économique difficile)

Actions de communication et de promotion auprès des familles :

Modalités d'identification des mineurs prioritaires (lien avec l'Education nationale, appui sur les équipes des Cités éducatives et/ou des programmes de réussite éducative...)

En collaboration avec :

Les mesures spécifiques pour accompagner les familles :

Liste des partenaires impliqués / à impliquer :

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Dépenses	Recettes
Hébergement		
Alimentation		
Prestations de loisirs		
Matériel pédagogique		
Transports		
Charges de personnel (salaire animateur, coordination, ...)		
Autres (à détailler)		
Total		